

Règlements Camping Parc et Mer Mont-Louis

PRÉSENTATION PARC ET MER MONT-LOUIS

Parc et Mer Mont-Louis est un organisme à but non lucratif qui vise à promouvoir la magnifique municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et à stimuler le tourisme local en offrant des services d'hébergements. En séjournant chez nous, vous encouragez positivement l'économie sociale et locale.

Les règlements qui suivent ont pour objectif de vous proposer une expérience des plus agréables chez nous.

Merci de nous choisir et de votre entière collaboration !

OCCUPANTS

- La location d'un site de camping inclut un maximum de 6 personnes.
- La location d'une roulotte inclut un maximum de 6 personnes.
- La location d'un micro-chalet inclut un maximum de 4 personnes.
- La location d'un chalet-loft inclut un maximum de 4 personnes.
- La location du dortoir inclut un maximum de 1 personne par lit.
- Si le nombre d'occupants excède la limite permise, le client devra louer un ou plusieurs emplacements supplémentaires selon le nombre de personnes présentes, et ce, selon la disponibilité du camping.
- Vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour faire la location d'un hébergement.

VISITEURS

- Le site est ouvert au public, sans frais.
- Les visiteurs doivent stationner leur véhicule dans le stationnement situé près du bâtiment de services afin d'éviter les débordements sur les terrains voisins.
- Les visiteurs et gens de passage sont les bienvenus à utiliser les installations du terrain de camping (toilettes, douches, buanderie, salle communautaire, station de vidanges (\$) et d'eau potable, etc.) à condition que l'utilisation soit respectueuse et diligente.

ÉQUIPEMENT

- Un seul équipement est permis par site. Pour ajouter un équipement, le client doit faire une demande à Parc et Mer Mont-Louis au préalable. Le camping se réserve le droit de renverser sa décision si les équipements débordent sur les terrains voisins.
- Le nombre de véhicule par site est illimité à condition que les véhicules entrent complètement sur le terrain loué, sans dépasser sur le chemin ni sur un autre terrain. Le cas contraire, les véhicules supplémentaires devront être stationnés dans le stationnement près du bâtiment de services.
- Tous équipements et installations doivent être temporaires. À votre départ, le terrain doit être remis propre et en bon état.

HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

- Site de camping
 - Arrivée : 14h
 - Départ : 13h
 - Il vous est permis de vous installer avant 14h à condition que les occupants précédents aient quittés.
- Prêt-à-camper, micro-chalet et dortoir
 - Arrivée : 15h
 - Départ : 11h
 - Il vous est possible de récupérer l'hébergement avant 15h à condition que ce dernier ait été nettoyé par l'équipe d'entretien ménager de Parc et Mer Mont-Louis.
- Il est permis de profiter des installations du terrain de camping même après l'heure du départ à condition que votre hébergement soit libéré.

COUVRE-FEU

- Le couvre-feu est de 23h à 7h.
- En tout temps (avant et pendant le couvre-feu), le client s'engage à ne pas faire de bruit excessif qui pourrait nuire à la tranquillité des autres clients. Le respect de la quiétude des lieux est obligatoire.

VÉHICULE ET VITESSE

- La vitesse maximale permise sur le terrain de camping est de 10 km/h.
- La sécurité de tous est notre priorité et toute personne circulant sur le terrain de camping s'engage à le faire prudemment.
- Parc et Mer Mont-Louis met une prise pour véhicule électrique à la disposition de tous. L'utilisateur de ce service s'engage à déplacer son véhicule dès que celui-ci a atteint sa charge à pleine capacité.

FAMILLE

- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs en tout temps. Parc et Mer Mont-Louis n'est pas responsable des incidents et/ou accidents ni des blessures.

ANIMAUX

Pour vous prévaloir du privilège de séjourner chez Parc et Mer Mont-Louis avec votre animal, voici quelques règles à suivre.

- Tous les animaux sont acceptés sans frais, dans tous les types d'hébergement, sauf dans le dortoir.
- Pour la sécurité de tous, votre animal doit être tenu en laisse ou en cage en tout temps partout sur le site de camping, à l'intérieur du bâtiment d'accueil et du bâtiment de services.
- Votre animal doit être dressé, contrôlé et surveillé par ses maîtres. La présence de votre animal ne doit pas affecter la tranquillité des clients.

- Les besoins doivent être ramassés et jetés aux endroits appropriés. Des sacs sont mis à votre disposition au bâtiment de services.
- Tous bris/dommages causés par votre animal seront à vos frais.
- La direction générale se réserve le droit d'expulser votre animal si les règles ne sont pas respectées ou pour tous autres motifs sérieux.

PROPRETÉ ET DISPOSITION DES DÉCHETS

- Parc et Mer Mont-Louis s'assure de proposer des lieux, intérieurs et extérieurs, propres. Le client s'engage à respecter la propreté des lieux.
- Les déchets et le recyclage doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Trois emplacements à conteneurs déchets et recyclage sont disposés sur le terrain de camping : près du module de jeux pour enfants, près du bâtiment d'accueil et près du terrain #30.
- Le verre et les bonbonnes de propane doivent être déposés à l'endroit prévu à cet effet, soit à côté des conteneurs près du module de jeux pour enfants.
- Merci de respecter l'environnement en ne laissant aucun type de déchets sauf dans les endroits appropriés.

ÉLECTRICITÉ ET ÉGOUT

- Les sites 2 services sont munis de 20 ampères. Ils ne permettent pas l'utilisation d'un climatiseur et d'autres appareils électriques en même temps.
- Les sites 3 services (#3 à #44, #48 et #49) sont munis de 30 ampères. Ils permettent l'utilisation de plus d'un appareil électrique en même temps. Il faut toutefois éviter de surcharger le circuit.
- Les sites 3 services (#22, #23, #28, #32, #33 et #53 à #58) sont munis de 50 ampères.
- Le joint d'éponge souple ou le coude rigide est obligatoire pour l'utilisation du service d'égout. Il est strictement interdit de mettre le tuyau d'eaux usées directement dans le trou d'égout.
- Il est interdit de jeter des lingettes humides dans les égouts.

FEU DE CAMP ET FEUX D'ARTIFICE

- Les feux de camp sont permis dans les espaces prévus à cet effet.
- La municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis permet les feux de camp sur la plage. Il est important de laisser l'endroit propre et sans déchets.
- Les feux de camps ne doivent jamais être laissés sans surveillance, doivent demeurer sécuritaire en tout temps et doivent être complètement éteint à la fin de l'activité.
- Des sacs de bois sont en vente à l'accueil du camping.
- Les feux d'artifices sont strictement interdits sur le terrain de camping. Parc et Mer Mont-Louis se réserve le droit d'en faire l'utilisation sécuritaire lors d'événements spéciaux.

RESPECT DES LIEUX ET D'AUTRUI

- Nous avons une politique **Zéro Tolérance** pour les actions suivantes : le langage inapproprié envers les employés, les clients et les visiteurs, l'agressivité, la violence et le racisme sous toutes ses formes, le vandalisme et le manque de respect envers autrui et/ou la propriété.
- Toutes actions et tous comportements jugés irrespectueux par la direction générale de Parc et Mer Mont-Louis résultera en une expulsion immédiate, sans avertissement et sans remboursement.
- Tous bris et dommages sur le terrain de camping sera aux frais de la personne ayant causée ces derniers.
- L'usage de tabac, cigarette électrique et autres dispositifs, drogues, alcool et autres substances peut importuner certaines personnes.
 - Si vous êtes la personne importunée, merci de respectueusement demander à votre voisin de terrain faisant l'usage de ces substances, de cesser ou de se déplacer.
 - Si vous êtes la personne faisant l'usage de ces substances, merci de respecter vos voisins de terrain en vous éloignant et en allant consommer ces substances dans un endroit plus approprié.
 - Il est strictement interdit de fumer, toutes substances confondues, dans les bâtiments communs, les prêts-à-camper, les micros-chalets et le dortoir.
- Parc et Mer Mont-Louis n'est en aucun cas responsable des actions d'autrui et autres éléments hors de son contrôle. Par conséquent, Parc et Mer Mont-Louis se décharge de toutes responsabilités pour les situations suivantes : feu, vol, vandalisme, accidents, blessures, manque partiel ou complet d'électricité, interruption des services d'Internet et de câblodistribution, animaux, mauvaise température et bris d'équipements.
- La direction générale de Parc et Mer Mont-Louis se réserve le droit d'expulser de son site, toute personne qui ne respecte pas le règlement ou pour tous autres motifs sérieux, sans remboursement.
- En cas d'infractions graves, Parc et Mer Mont-Louis s'engage à dénoncer les actes répréhensibles aux autorités adéquates.

Toute personne sur le site est réputée avoir pris connaissance des règlements. Parc et Mer Mont-Louis peut modifier ces règlements en tout temps et sans préavis.

Camping Parc et Mer Mont-Louis rules

PARC ET MER MONT-LOUIS PRESENTATION

Parc et Mer Mont-Louis is a non-profit organization that promotes the beautiful municipality of Saint-Maxime-du-Mont-Louis and stimulates local tourism by offering accommodation services. By staying with us, you positively encourage the social and local economy.

The following rules are intended to offer you a most enjoyable experience with us.

Thank you for choosing us and for your full collaboration!

OCCUPANTS

- Camping site rental includes a maximum of 6 people.
- Trailer rental includes a maximum of 6 people.
- Micro-lodge rental includes a maximum of 4 people.
- Loft rental includes a maximum of 4 people.
- Dorm rental includes a maximum of 1 person per bed.
- If the number of occupants exceeds the permitted limit, the customer will have to rent one or more additional sites depending on the number of people present, depending on the availability of the campsite.
- You must be at least 18 years old to rent accommodation.

VISITORS

- The site is open to the public at no cost.
- Visitors should park their vehicle in the parking lot near the service building to avoid overflows on nearby campgrounds.
- Visitors and people passing through are welcome to use the campground facilities (washrooms, showers, laundry, community room, sewage (\$ and drinking water station, etc.) as long as the use is respectful and diligent.

EQUIPMENT

- Only one equipment is permitted per site. To add equipment, the customer must ask to Parc et Mer Mont-Louis in advance. The campsite reserves the right to reverse its decision if the equipment overflows on the nearby campgrounds.
- The number of vehicles per site is unlimited provided that the vehicles fully enter the rented campground, without exceeding on the road or on any other campground. Otherwise, additional vehicles will need to be parked in the parking lot near the service building.
- All equipment and facilities must be temporary. Upon departure, the campground must be returned clean and in good condition.

CHECK-IN AND CHECK-OUT

- Campground
 - Check-in: 2pm
 - Check-out: 1pm

- You are allowed to settle in before 2pm provided the previous occupants have left.
- Ready-to-camp, micro-lodge and dorm
 - Check-in: 3pm
 - Check-out: 11am
 - It is possible to settle in before 3pm provided that it has been cleaned by the housekeeping team of Parc et Mer Mont-Louis.
- Use of campground facilities is permitted even after check-out provided your accommodation is vacated.

CURFEW

- Curfew is from 11pm to 7am.
- At all times (before and during curfew), the customer agrees not to make excessive noise that could interfere with the tranquility of other customers. Respect for the peace of the camping is mandatory.

VEHICULE ET SPEED

- The maximum speed allowed on the campground is 10 km/h.
- Everyone's safety is our priority and everyone driving on the campground is committed to doing so with caution.
- Parc et Mer Mont-Louis has an electric vehicle outlet available to all. The user of this service undertakes to move his vehicle as soon as it has reached full capacity.

FAMILY

- Children are always under the responsibility of their parents or companions. Parc et Mer Mont-Louis is not responsible for incidents and/or accidents or injuries.

PETS

To take advantage of the privilege of staying at Parc et Mer Mont-Louis with your pet, here are some rules to follow.

- All pets are accepted free of charge in all types of accommodation, except in the dormitory.
- For everyone's safety, your pet must be always kept on a leash or cage throughout the campsite, inside the reception and service building.
- Your pet must be trained, controlled, and monitored by its masters. The presence of your animal must not affect the tranquility of customers.
- Needs must be picked up and disposed of in appropriate locations. Bags are available at the service building.
- Any damage caused by your pet will be at your expense.
- Management reserves the right to evict your animal if the rules are not followed or for any other serious reason.

CLEANLINESS AND DISPOSAL OF WASTE

- Parc et Mer Mont-Louis makes sure to offer clean indoor and outdoor spaces. The customer is committed to keeping the premises clean.
- Waste and recycling must be placed in the appropriate containers.
- Three waste and recycling container sites are located on the campground: near the children's playground, near the reception building and near lot #30.
- The glass and propane tanks must be placed in the designated area, next to the containers near the children's playground.
- Please respect the environment by not leaving any type of waste except in appropriate locations.

ELECTRICITY AND SEWER

- 2 service sites are equipped with 20 amps. They do not allow the use of air conditioner and other electrical equipment at the same time.
- The 3 service sites (#3 to #44, #48 and #49) are equipped with 30 amps. They allow more than one electrical device to be used at the same time. However, you must avoid overloading the circuit.
- The 3 service sites (#22, #23, #28, #32, #33 and #53 to #58) have 50 amps.
- The soft sponge gasket or rigid elbow is mandatory for the use of the sewer service. It is strictly forbidden to put the wastewater pipe directly into the manhole.
- It is forbidden to throw premoistened wipes in sewers.

CAMPFIRE AND FIREWORKS

- Campfires are permitted in designated areas.
- The municipality of Saint-Maxime-du-Mont-Louis allows campfires on the beach. It is important to leave the area clean and free of waste.
- Campfires must never be left unattended, must always remain safe and must be completely extinguished at the end of the activity.
- Wooden bags are available at the reception.
- Fireworks are strictly prohibited on the campground. Parc et Mer Mont-Louis reserves the right to use it safely at special events.

RESPECT OF THE PREMISES AND PEOPLE

- We have a Zero Tolerance policy for inappropriate language towards employees, customers and visitors, aggression, violence, and racism in all its forms, vandalism and disrespect to others and/or property.
- Any actions and behaviors found disrespectful by the general management of Parc et Mer Mont-Louis will result in immediate expulsion, without warning and without refund.
- All breakage and damage to the campground will be at the expense of the person causing the breakage.
- Use of tobacco, electric cigarettes and other devices, drugs, alcohol, and other substances can be a nuisance for some people.

- If you are the annoyed person, please respectfully ask your neighbor making use of these substances, to stop or move.
 - If you are the person using these substances, please respect your neighbours by walking away and using these substances in a more appropriate place.
 - Smoking, all substances combined, is strictly prohibited in common buildings, ready-to-camp, micro-lodges and dormitory.
- Parc et Mer Mont-Louis is in no way responsible for the actions of others and other elements beyond its control. As a result, Parc et Mer Mont-Louis is not liable for the following situations: fire, theft, vandalism, accidents, injuries, partial or complete lack of electricity, interruption of Internet and cable services, animals, bad weather and equipment breakage.
- The general management of Parc et Mer Mont-Louis reserves the right to evict from its site any person who does not comply with the regulations or for any other serious reason, without refund.
- In the case of serious offences, Parc et Mer Mont-Louis undertakes to report wrongdoing to the appropriate authorities.

Any person on the site is deemed to have read the rules. Parc et Mer Mont-Louis may amend these rules at any time without notice.